



Commune de Novillard

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

ÉCHELLE : 1:3 500

DATE : 25 novembre 2019



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Emplacements réservés			
RÉFÉRENCE AU PLAN DE ZONAGE	INTITULÉ	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE ou LARGEUR
1	Maison des aînés	Commune	19 ares
2	Voie d'accès au secteur «sous le village»	Commune	7 m
3	Liaison douce entre la zone AU «Chenecées» et la grande rue	Commune	6 m
4	Liaison douce le long de la rue des Chenecées	Commune	5 m
5	Espace de convivialité (espace vert aménagé)	Commune	435 m²

Légende

Cadastre 2019

Bâti dur

Bâti léger

Piscine

Parcelle numérotée

Cours d'eau, étang, lac

Nom de rue et LIEU-DIT

Limite de zone

Zones urbaines

Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat

Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat, à caractère inondable

Zones à urbaniser

"Chenecées", zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, urbanisable immédiatement

"La Meilletière", zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques, urbanisable immédiatement

Zones agricoles

Espace agricole

Cimetière et son extension

Zones naturelles et forestières

Espace naturel et forestier

Espace naturel à forte valeur écologique et paysagère

Zone de loisirs et d'activités sportives

Zone de loisirs (abri de chasse)

Prescriptions

Espace boisé classé à conservé ou à créer

Élément du paysage à conserver (L123-1-5)

Élément du bâti à conserver (L123-1-5) (Numéroté)

Zone inondable (PPRI du bassin de la Bourbeuse)

Corridors écologiques

Emplacements réservés (ER)

Numéro d'ordre de l'ER

4 m

Largeur d'emprise de l'ER (uniquement sur le plan partiel)

